# Lou Bét@illais




## Sommaire

Edito
Mouvement de personnel
Adressage communal
Les ponts du Palsou et du Peyratel
Toilettes publiques
Maison médicale
Plan communal de sauvegarde
Les Associations
Budget communal



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Bétaille, comme tant d'autres communes en France, après avoir traversé la période difficile de la pandémie de COVID-19, se trouve aujourd'hui ébranlée par les événements nationaux et internationaux. Les idéologies et les actes de barbarie qui secouent le monde nous touchent profondément et perturbent notre quotidien.

Au cours de cette année, Bétaille a vu la concrétisation de l'important investissement de la maison de santé - Espace e-culturel - Agence postale. Cette décision, prise par votre Conseil Municipal, revêt une grande importance. En effet, investir pour offrir un meilleur service à nos habitants est, à mes yeux, la mission première de vos élus municipaux.

L'Espace e-culturel continue d'attirer de plus en plus de visiteurs, les activités se multiplient, en étroite collaboration avec notre agence postale qui maintient sa qualité de service. Notre maison de santé se remplit à un très bon rythme, démontrant ainsi que ce projet audacieux était une belle initiative au service de tous.

Dans un espace neuf de 80m² soigneusement aménagé, nous sommes heureux d'accueillir Mme Claire GAMBARINI- KARKI, kinésithérapeute, qui s'est installée il y a quelques semaines. En parfaite collaboration avec Monsieur Nicolas NOGIER et Mme Bonny LÊ, ils offrent des soins de grande qualité et diversifiés. Nous vous remercions, Madame, d'avoir choisi Bétaille pour votre nouvelle installation.

Au 1er Janvier 2024, le Docteur Michel ALIBERT rejoindra notre maison de santé après avoir quitté sa région du Centre-Val de Loire. Il s'installera dans un local aménagé selon ses préférences, sur les conseils de notre architecte Yves MAZET. Nous exprimons notre gratitude au Docteur Dominique SYGALL pour l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé lors de sa visite à Bétaille, ainsi qu'à toute l'équipe de la M.S.P UXELLO du secteur Vayrac-Bétaille-Puybrun.

**Votre bulletin d'information municipale, n° 29, novembre 2023**

*Directeur de la publication : Christian DELRIEU*
*Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins*

L'installation du Docteur ALIBERT est le fruit d'un travail de recherche mené par le Vice-Président à la santé de Cauvaldor et son équipe administrative. Leur efficacité pour attirer de nouveaux médecins se concrétise une fois de plus, et nous les en remercions.
L'année 2023 a également été marquée par la réalisation de l'adressage communal dans notre centre bourg et sur l'ensemble de nos voies communales. Cela représente plus de 166 plaques ou panneaux et 740 numéros qui facilitent les livraisons, les soins à domicile et permettent une intervention plus rapide et précise des services d'urgence (S.D.I.S, SAMU...). Nous saluons le travail remarquable des adjoints et des conseillers municipaux en charge de ce projet.

Vous trouverez également, au fil des pages de ce journal, des informations sur la finalisation en cours du plan communal de sauvegarde.
Malheureusement, au cours de l'année 2022/2023, trois de nos agents d'entretien ont dû s'arrêter pour des raisons de santé. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement. Joël TOURON a pu reprendre ses activités, et nous avons accueilli deux nouveaux agents, Romain ROSSIGNOL à temps plein et Benjamin FOURCIN à temps partiel venant renforcer l'équipe aux côtés de Régis DELPY.
Nous continuons à investir dans les véhicules, le matériel et l'outillage pour maintenir la qualité de nos services. Cette année, nous avons réalisé un investissement important avec l'acquisition d'une élagueuse ROUSSEAU d'une valeur de 57 000 € HT.
Comme vous pouvez le constater dans la présentation de notre budget municipal pour 2023, notre commune reste financièrement solide. Nous avons amélioré nos résultats, notre capacité d'autofinancement s'est renforcée et notre capacité de désendettement reste stable à 4 ans et 3 mois, bien loin du seuil d'alerte de 12 années.
En ce qui concerne le budget général de la commune, le seul emprunt de 2023 est à court terme sur 7 ans pour un montant de 35 000 €, destiné au financement d'une partie de l'élagueuse ROUSSEAU.
Début 2024, les travaux de restauration de l'Espace collaboratif et partagé du lavoir devraient être lancés. Le plan de financement est en cours de finalisation, et l'appel d'offres pour le lancement des travaux devrait être publié en début d'année.
De plus, nous avons engagé une étude pour la réfection de la cour d'école, de l'espace Rigal et de la Place du Couvent. Ce projet s'inscrit dans notre plan d'investissement pour ce mandat, et il sera réalisé en plusieurs phases.
Comme vous pouvez le constater, votre conseil municipal s'investit pleinement dans la poursuite de l'aménagement et de l'amélioration de notre commune. Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.

Christian DELRIEU



***Une remise de médaille***
***à un Bétaillais***
***par M. Christian DELRIEU***

La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 qui s'est déroulée à Vayrac a commencé par une décoration remise à M. Jacques CHLUDA de Bétaille, par Monsieur Christian DELRIEU, chevalier de la Légion d'honneur.
Par décision du ministère des Armées du 21 juin 2023, Jacques CHLUDA a reçu la médaille de la défense nationale avec agrafes
« défense » et « essais nucléaires ».
Jacques CHLUDA était dans l'armée de l'air et a passé 5 ans (1962 à 1967) sur le centre d'essais nucléaires dans le Sahara algérien.

*(photo et texte : LDM D.VERDIER)*

# MOUVEMENT DE PERSONNEL — Du nouveau dans l'équipe



***Changement gros matériel***

Epareuse ROUSSEAU THENOR 560 PL : 57 000 € HT
Reprise de l'ancienne élagueuse : 22 000 € HT

Soit un total de 35 000 € HT




Nombreuses sont les tâches à accomplir dans notre commune. Certaines seront plus visibles que d'autres mais sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Du travail de fourmi aux travaux d'Hercule, Bétaille est entourée d'agents disponibles et compétents.

En Mairie vous serez reçus par ***Céline et Virginie B***. Vous y serez accueillis dans les meilleures conditions et elles s'efforceront de répondre au mieux à vos demandes ou vous orienteront vers les services adéquats.
Les horaires sont toujours les mêmes :
13h30 à 17h le lundi et vendredi
8h30 à 12h le mardi et jeudi
Téléphone : 05 65 32 41 03
Mail : mairie-betaille@info46.fr

Au détour de ruelles et routes, vous pouvez rencontrer nos équipes d'interventions techniques. Nos agents assurent une multitude de missions en toute polyvalence : entretien, rénovation, création, dépannage, réparation, préservation des locaux et des espaces verts, maintient en bon état des équipements divers, maintenance…

L'équipe technique se compose de:
***Joël, Régis***, ***Benjamin et Romain***.



***Denis et Jean-Jacques*** sont, quant à eux, arrêtés pour le moment.

**Formations**

Afin de développer leurs compétences et de se perfectionner, des formations sont proposées à nos agents.

Pour l'Agence Postale Communale, Céline et Virginie : Réunions de secteurs semestrielles des agences postales Communales et formation à une nouvelle application informatique des APC.

Virginie B : Formation à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, formations sur évolution des logiciels métiers, ateliers élaboration du PLUIh, journée d'actualité des secrétaires de mairie, formation Etat Civil et journée d'actualité réglementaire sur l'achat public.

Aux services techniques, le plan de formation 2023 a été perturbé suite à de multiples arrêts de travail. De ce fait, de nombreuses formations ont dû être reportées.

Régis : Recyclage habilitation électrique BS BE Manœuvre

Romain : AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux), SST (Sauveteur Secouriste du Travail), Nacelle, Permis BE en cours

Joël: Plan de formation en préparation pour 2024.

Benjamin : Plan de formation en préparation pour 2024.

Le budget 2023 a été établi avec la volonté :
- de **maitriser les dépenses** de fonctionnement tout en **maintenant le niveau et la qualité des services** rendus ;
- de **contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt** ;
- de **mobiliser des subventions** chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2023, la commune est parvenue à augmenter son résultat d'exécution permettant l'augmentation de sa capacité d'autofinancement.

# Fonctionnement

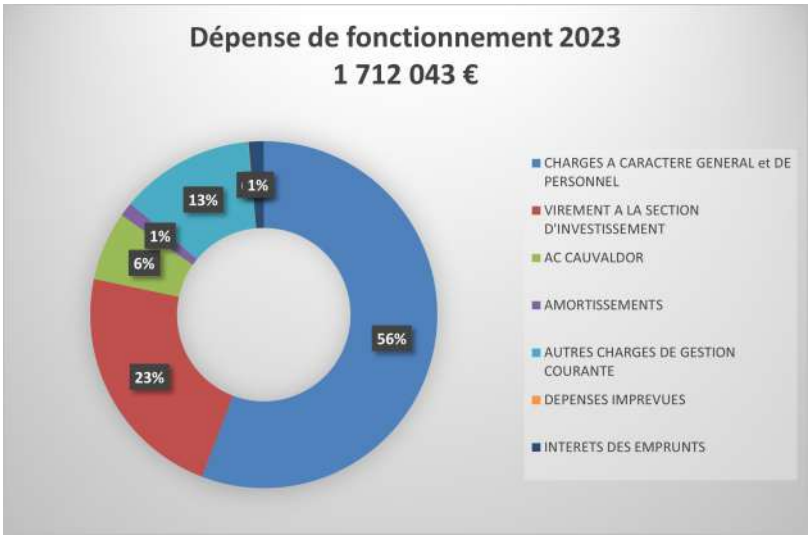
- Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement et charges de personnel.

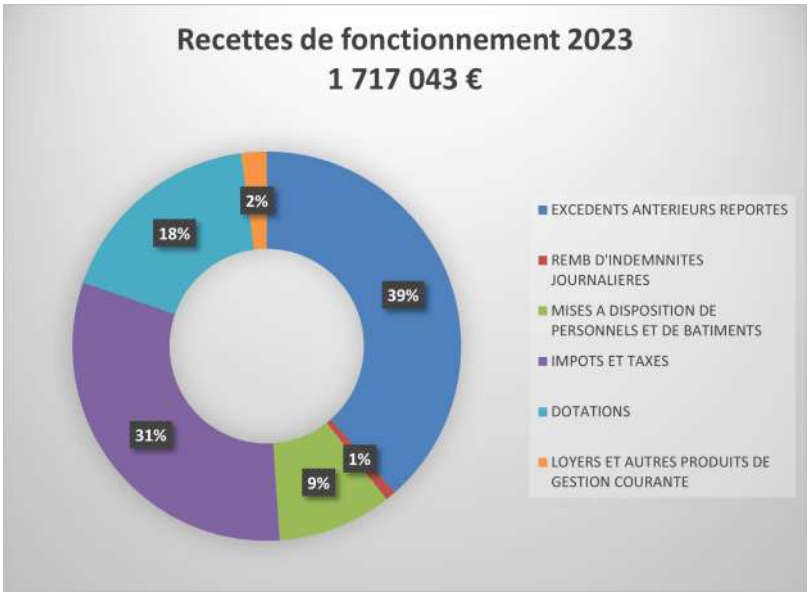
- Les recettes de fonctionnement sont à peu près stables.

La fiscalité est en hausse sans augmentation des 3 taxes du fait de l'augmentation des bases (+7%).

Les dotations de l'Etat DGF et DNP sont stables cette année et la DSR est en augmentation.

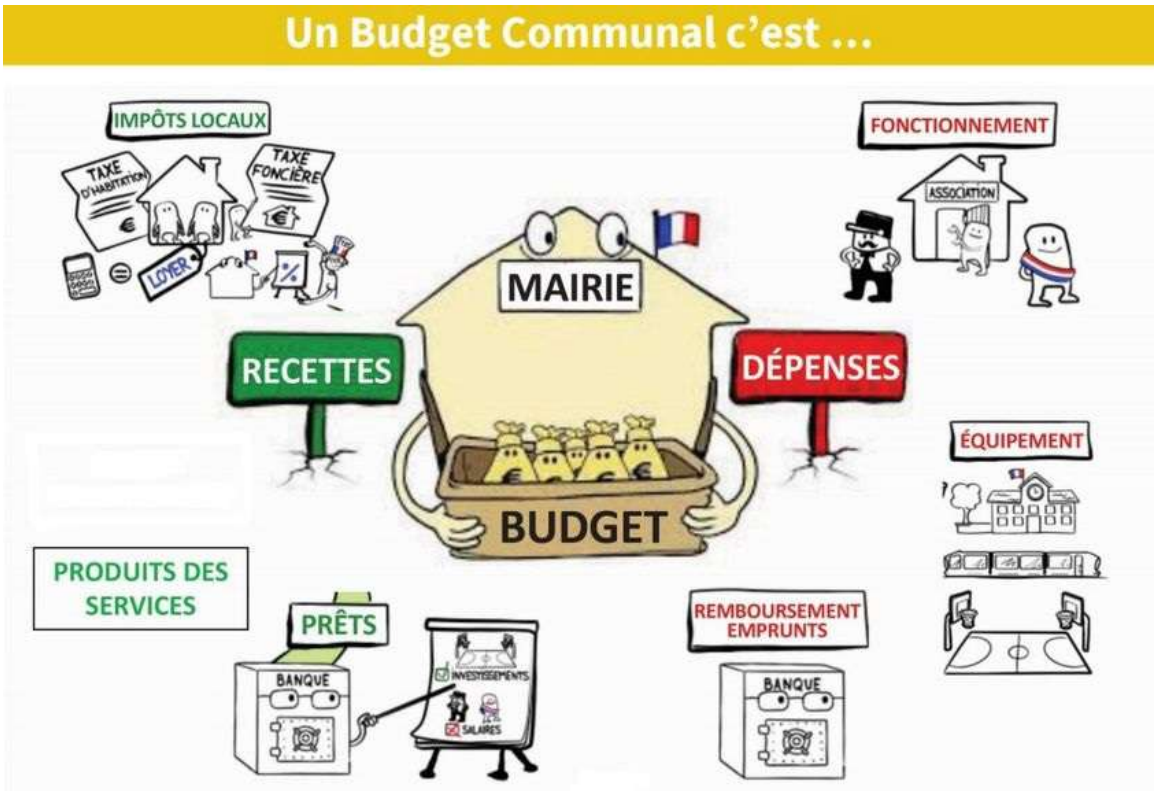
Pour information, en 2023, la participation communale au SIVU des 4 Coteaux restera augmentée suite à l'évolution des statuts de ce dernier.



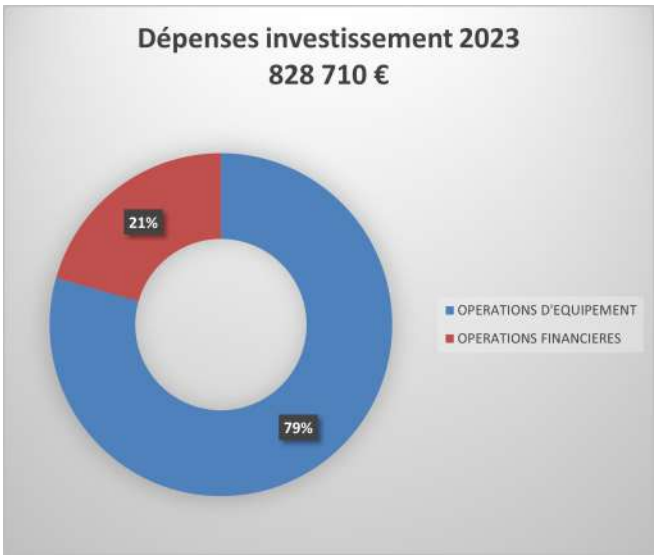



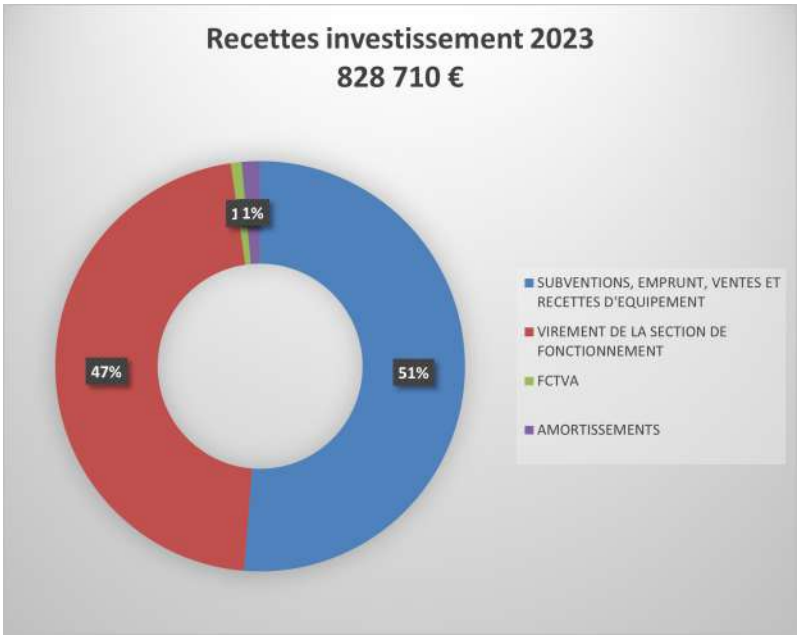

*Dotations stables*
- DGF (Dotation globale de fonctionnement) : 80 983€
- DNP (Dotation nationale de Péréquation) : 20 267€
- DSR (Dotation solidarité rurale) : 201 325€.

Participation communale au SIVU : 104 650€.




# Investissements




Les principaux projets sur 2023/2024 sont les suivants :

- Divers aménagements de bâtiments municipaux, dont la reprise de la toiture de la mairie, la climatisation de la salle des mariages et du Conseil Municipal, le changement des tables de la salle polyvalente.

- Des achats de terrains et immeubles

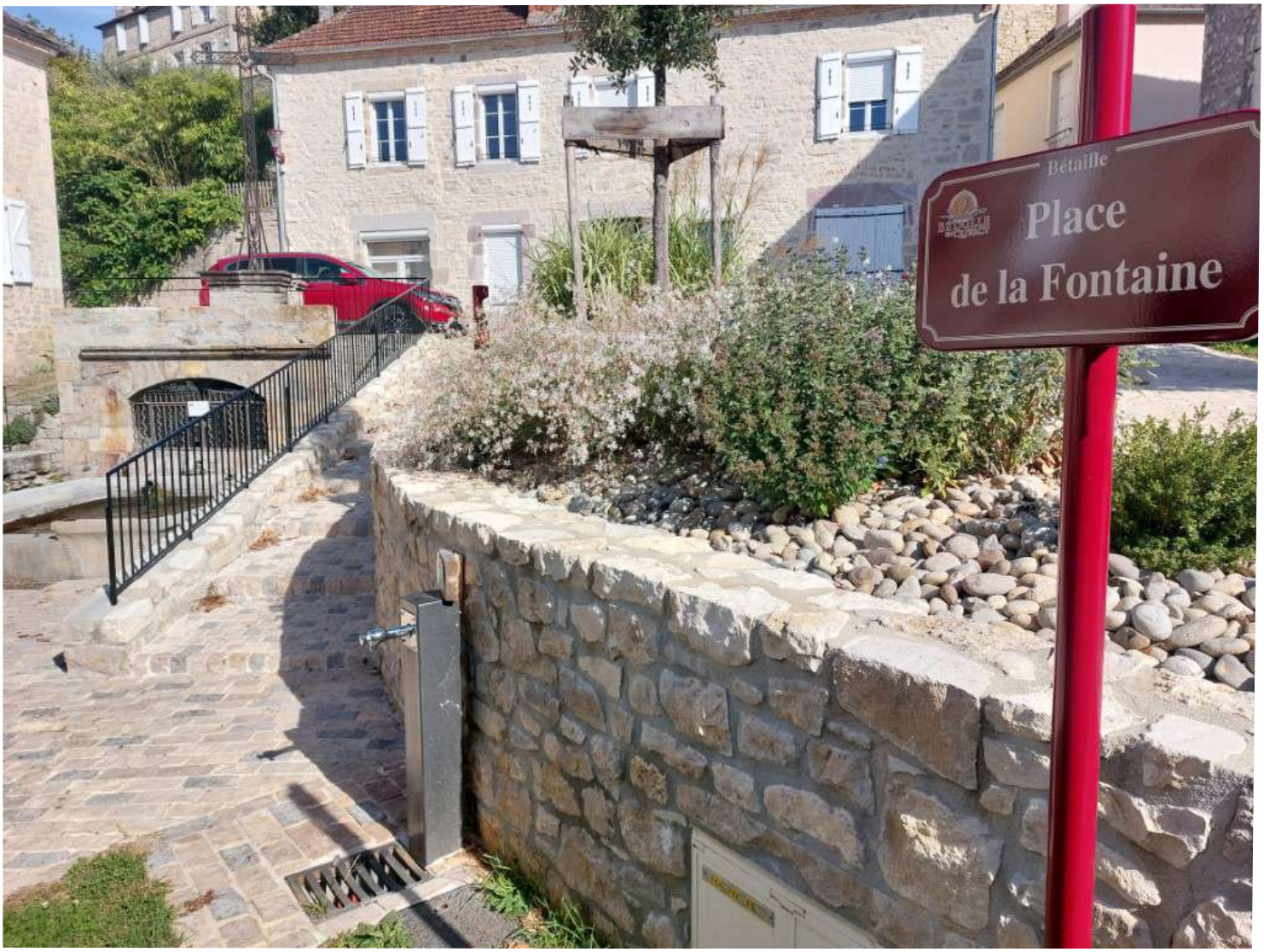
- Le Renouvellement de l'Elagueuse

- Des aménagements d'espaces publics (aménagements urbains et espaces verts)

- Des viabilisations de réserves foncières municipales

- Un projet d'espace collaboratif et partagé (reprise du foncier programmée avec l'EPFO)

# ADRESSAGE COMMUNAL — Phase terminale, retouches et finitions




Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Le conseil municipal a procédé à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.




Le numérotage des maisons est dorénavant exécuté par arrêté du Maire. Ces données seront versées dans des «bases adresses locales» (BAL) qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale ».

**Le numérotage s'effectue en métré depuis le début de la rue jusqu'à la fin.** Votre numéro est donc la distance entre le début de la rue et votre habitation.
***Andrée KYSEL*** et ***Nathalie ARESTIER*** ont suivi la fin de ce dossier avec assiduité ; elles ont ainsi pu être auprès de nos agents pour la pose des panneaux de rues. Vous avez également pu les rencontrer lors des deux matinées consacrées à la remise des plaques numérotées.
Celles et ceux qui n'auraient pas pu venir lors de ces deux matinées peuvent venir en mairie réclamer leur plaque.

**Le numéro d'habitation est à installer au plus proche de la route et dans un endroit visible** ; il sera utilisé par le facteur, d'éventuels livreurs, et dans des cas plus sérieux par les services d'urgence tels que les Pompiers, Gendarmerie, etc...

# PONT DU PALSOU *Mise en conformité*



Les trois piles actuelles du pont sont en très mauvais état et provoquent le blocage des embâcles, ce qui peut bien entendu conduire à des inondations.

Afin d'éviter ces dernières, le Département du Lot a programmé la démolition et la reconstruction du pont du Palsou.
Les travaux ont démarré en septembre et doivent s'étendre jusqu'en février 2024.



En attendant, une passerelle piétonne est installée aléatoirement en fonction des travaux à réaliser. A certains moments, le pont ne pourra pas être franchi.

Une déviation a été mise en place par la route du Causse ; les commerces sont accessibles ainsi que le parking à l'espace du Couderc.

Coût de l'investissement du Département :
705 000 €











## PONT DU PEYRATEL — Travaux de sécurisation



Suite à la chute d'un arbre sur les barrières de protection du pont, les employés municipaux sont intervenus.
Après avoir débité l'arbre, ils ont eu en charge la pose de la nouvelle protection.
Cette barrière a été totalement réalisée en régie : fabrication, peinture et pose de la structure "garde corps".

**Félicitions à cette nouvelle équipe pour cette belle réalisation !**

## TOILETTES PUBLICS — Espace de loisirs du Couderc



L'espace de loisirs du Couderc se dote de toilettes publiques.
Il devenait indispensable de mettre en place ce service autant pour les différentes manifestations qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Leur création relève entièrement de travaux en régie.

***Espérons maintenant que chacun en fasse bon usage avec civisme et respect.***

## MAISON DE SANTE

## Une offre de soins totale

La maison de santé est aujourd'hui complète. Elle rassemble des professionnels de santé répondant à la demande de nos admistrés et des alentours.

***Docteur Dominique SYGALL***, médecin généraliste, DIU mésothérapie,
05 65 32 56 73
Sera rejoint prochainement par le ***Docteur ALIBERT*** (début 2024) en médecine généraliste

***Docteur Charles TRIQUET***, docteur en chirurgie dentaire, 05 65 37 45 94

***Jean-Pierre MESTRE***, Infirmier D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
***Valérie VINAU***, Infirmère D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
***Laura PIONNIER***, Infirmière D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04

***Virginie DALMASSO***, Psychomotricienne D.E.,
06 03 48 29 90



***Emmie CHOTARD***, Psychologue clinicienne,
06 95 29 78 19

***Nicolas NOGIER***, Masseur Kinésithérapeute D.E.,
06 95 61 26 41
***Bonny LE*** et ***Vinciane BAQUET***, Masseuses Kinésithérapeutes D.E.,
07 49 11 04 73 / 06 99 51 61 63

***Claire GAMBARINI-KARKI***, Kinésithérapeute D.E.,
05 65 32 45 62

## SECURISATION

## Marquage au sol




Sécurisation des passages piétons sur la D803

Tous les éléments peints ou imprimés sur les voies permettant de délivrer des informations aux usagers de la route sont considérés comme des éléments appartenant à la signalisation horizontale, également appelée “marquage au sol”.

Cette forme de signalisation tire son nom du fait que, contrairement aux panneaux, ou signalisation verticale, elle s’étale horizontalement, directement sur les voies de circulation.



# FRELONS ASIATIQUES & EUROPEENS

Vigilance !

***Frelon européen et frelon asiatique***




La taille : le frelon européen est bien plus grand que le frelon asiatique.

L'aspect en vol : le frelon asiatique est plus sombre que l'européen.

Le vol : le frelon asiatique est plus agile et seul capable de faire du vol stationnaire, pendant une longue durée.

Le nid : celui du frelon européen se trouve dans un endroit peu élevé, sombre, à l'abri des regards. Son ouverture est large, vers le bas. Le frelon asiatique construit son nid avec une petite ouverture sur le côté, dans des endroits élevés, éclairés, visibles.

Le caractère : le frelon européen est presque pacifique, alors que l'asiatique est très agressif.

***Il n'y a aucune obligation légale de destruction d'un nid de frelons. Néanmoins, sa responsabilité civile peut être engagée en cas de piqûre à un tiers.***

Les frelons asiatiques représentent un danger pour les abeilles, car ces dernières sont attaquées et tuées par l'espèce invasive. Ils sont ainsi la hantise des apiculteurs et peuvent même être un danger pour la nature, puisque les abeilles participent au développement et à la préservation de la végétation.

Il existe hélas peu de prédateurs naturels hormis quelques oiseaux : les poules, la Pie-grièche écorcheur, le Guêpier d'Europe, ou les mésanges sont d'actifs chasseurs de larves et d'insectes. Mais seule la Bondrée apivore (rare) est capable d'attaquer des nids entiers de frelons.



# STOP INCIVILITES

**La déchetterie du Syded à Bétaille vous accueille plus largement**

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | | 14h - 18h |
| Mardi | 9h - 12h | 14h - 18h |
| Mercredi | | 14h - 18h |
| Jeudi | 9h - 12h | 14h - 18h |
| Vendredi | 9h - 12 h | 14h - 18h |
| Samedi | 9h - 12 h | 14h - 17h |

Déchetterie fermée le dimanche et jours fériés




**Conteneurs à verre à côté de l'aire de jeux espace du Couderc à Bétaille**






**Pour rappel : les dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs à verre ou de collecte d'ordures ménagères sont interdits et clairement passibles de sanctions : 90 € d'amende si le contrevenant est identifié.**
**La municipalité, par l'intermédiaire de son Maire qui a un pouvoir de Police, peut infliger une amende aux contrevenants voire des poursuites en justice.**





***Pour les prochains numéros du Lou Bétaillais, nous souhaiterions que tous les commerçants, artisans, entrepreneurs, entreprises, auto-entrepreneurs, etc.... qui le souhaitent, puissent se présenter ou se représenter à la population en quelques lignes. Pas d'offre commerciale. Parution une fois par an par entreprise. Votre texte à envoyer à aureliev.mairie@gmail.com***

Comme de tout temps, Betaille n'échappe pas à quelques cambriolages qui laissent souvent des traces psychologiques aux habitants visités.

**Vigilance et prudence**

- **Fermez à clé** vos portes sans oublier vos fenêtres.
- Ne laissez **pas d'échelle** près de votre habitation.
- Ne faites pas entrer chez vous des personnes inconnues.
- Placez vos effets personnels en lieu sûr.

Si vous remarquez un véhicule ou des individus qui circulent lentement, regardant avec insistance, ou passant plusieurs fois, n'hésitez pas à le signaler en fournissant un maximum d'informations (couleur, type et immatriculation du véhicule, physionomie des personnes, heure, date, etc...) :

**Gendarmerie de Vayrac 05 65 27 01 64**









## Rétrospective début d'année — Un retour attendu

Malgré la neige tombée brusquement et en abondance aux alentours de Bétaille le 20 janvier (le Département était d'ailleurs placé en vigilance orange la veille pour neige et verglas), les traditionnels vœux du Maire à ses administrés se sont tenus à la salle polyvalente.
Deux ans qu'ils n'avaient pas eu lieu ; la faute à la pandémie du COVID.

Le Maire, Christian DELRIEU et son 1er Adjoint, Patrice GUINOT, ont présenté les différentes actions menées sur la commune au cours des deux années précédentes qui, malgré le COVID, ont été menées à leur terme.
L'engagement et l'effort des entreprises extérieures et des employés communaux a permis la finalisation de chaque projet en cours.

Les Bétaillaises et Bétaillais présents ont pu se repérer et se les remémorer grâce au diaporama photos projeté : l'inauguration de l'opération cour de village avec la réfection des rues, enrobés, trottoirs, ainsi que l'achèvement de la maison médicale, du centre e-culturel et de l'agence postale, le déplacement de la charpente du lavoir, le projet de réfection du four de Plagne, la décoration de Noël, le Téléthon, et la récompense « Mon beau village ».
Vous avez d'ailleurs déjà pu suivre bon nombre de ces opérations sur les précédents Lou Bétaillais.

Des échanges ont pu avoir lieu tout au long de cette présentation. Les questions épuisées, toutes et tous, se sont retrouvés autour d'un joli et goûteux buffet ; moment privilégié où discussions, idées, partage de points de vue se brassent en toute amitié.




## A propos de la taxe foncière — Comment est-elle calculée ?

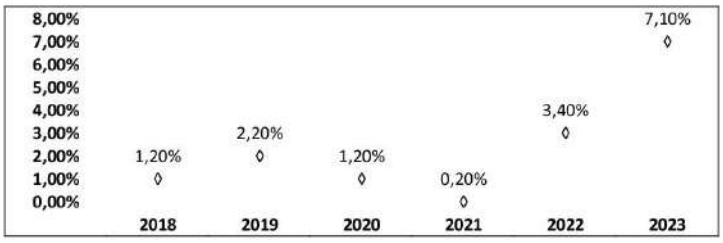



Le montant de l'impôt de la taxe foncière correspond à la somme des cotisations de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à laquelle s'ajoutent des frais de gestion. Chaque année, les taux d'imposition sont votés par chaque collectivité territoriale (commune et intercommunalité). En multipliant chaque taux par le montant de la base imposable, on obtient le montant de la cotisation de taxes foncières par collectivité.

***Ce qui change en 2023...***

En 2023, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition par l'Etat a été réévalué de 7,1% pour tenir compte notamment de l'explosion des coûts d'énergie et la revalorisation des salaires des agents publics.

Coefficient de revalorisation des bases fiscales par l'Etat depuis 2018




***La décision du Conseil Municipal pour 2023***

Pour 2023, le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation du taux d'imposition pour la taxe foncière bâti et non bâti.

# L'ELAGAGE EN BORDURE DE VOIES PUBLIQUES

## Obligations, enjeux et sécurité

**Les arbres, arbustes et haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons, des véhicules et en réduisant la visibilité.**

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. **La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.**

***Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains*** :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations**, arbres, arbustes, haies, branches et racines **à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).

- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public** (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

**Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros** (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). **Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.**

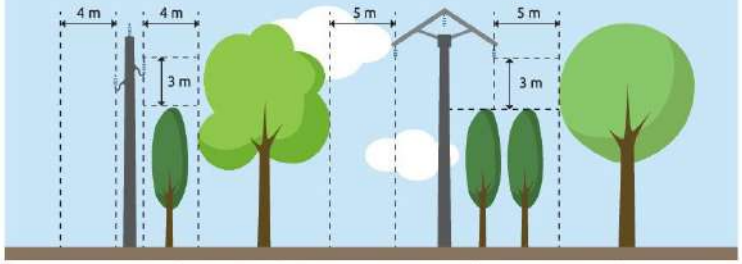
# Les règles et les distance

## par rapport aux lignes électriques

### Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

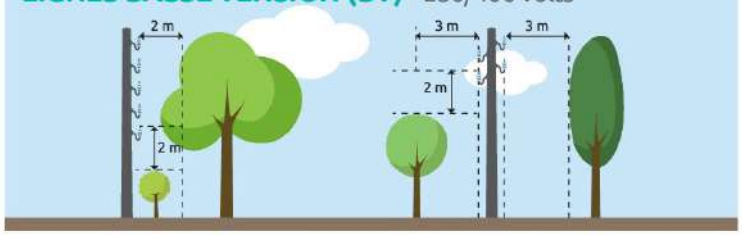
**LIGNES HAUTE TENSION (HTA)** - 15 ou 20 000 volts

**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.



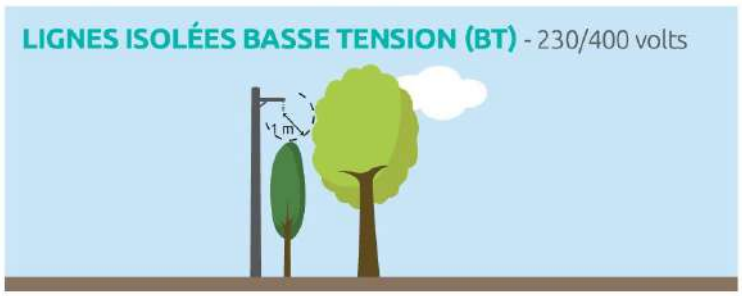

Isolateurs rigides — Isolateurs suspendus

**LIGNES BASSE TENSION (BT)** - 230/400 volts




En agglomération — Hors agglomération

**LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT)** - 230/400 volts




# Les responsabilités

### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
  ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

** Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*

### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

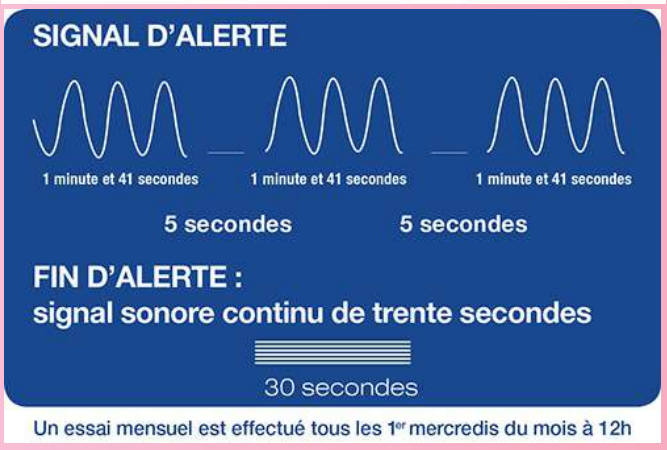
## Règles de sécurité

### À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

# Plan Commu



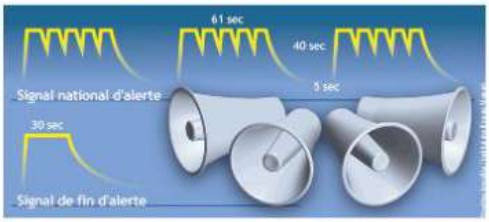

***Le plan communal de sauvegarde*** est essentiel et obligatoire dans nos communes. Il contribue à la prévention des risques et à la gestion de crises associées.

Sous l'autorité de notre Maire, une organisation de gestion de crises est coordonnée au profit de la population et en second plan, de notre environnement.
***Alerte, mise en sécurité, organisation et gestion de la crise, ainsi que le suivi sont actés dans un document complet et précis.***
Bétaille est soumise à des risques comme n'importe quelle commune de France et d'ailleurs ; ils varient selon la situation géographique (zone sismique ou souvent enneigées, par exemple), selon les structures industrielles présentes sur le secteur (exploitation pétrochimique) ou encore, selon l'état sanitaire d'une zone ou du pays (pandémie).
Pour nous, Bétaillais, six risques majeurs ont été annexés au PCS :

- Inondation
- Rupture de barrage
- Feux de forêt
- Aléas climatiques (chute de neige / verglas), grand froid, canicule, tempête)
- Risques sanitaires (pandémie grippale, nucléaire (iode), variole)
- Pollution (eau potable, cours d'eau, air)

Pour chaque risque, une procédure est enclenchée, supervisée par le Maire, son équipe et la Préfecture.

- Le signal d'alerte confinement
- Le signal de fin d'alerte confinement
- Le signal des essais (le 1er mercredi de chaque mois)




**LE SIGNAL D'ALERTE CONFINEMENT « SON MONTANT & DESCENDANT » EMIS PAR LES SIRENES**
3 cycles de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes séparés par 1 silence de 5 secondes

**SIGNAL DE FIN D'ALERTE CONFINEMENT**
son continu de 30 secondes

**SIGNAL D'ESSAI MENSUEL**
1 cycle de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes

Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur le SAIP à l'adresse suivante :
www.interieur.gouv.fr/Alerte




Des référents de quartier ont été désignés afin de pouvoir diffuser rapidement et précisément les informations nécessaires auprès de chaque habitant. Ceux-ci ont été invités à une réunion d'information afin de clarifier le procédé et de répondre à toute question.
En cas de risque important, les sirènes de la commune se mettront à sonner selon un signal national.

Cet outil réalisé à l'échelle communale planifie les actions des acteurs communaux en cas de catastrophes majeures atteignant la population.
La Préfecture déclenchera un essai impromptu dans les mois à venir. Le bilan de cet expérience, nous fournira la liste des points qui ont fonctionné et ceux à peaufiner afin d'être un maximum réactifs, cohérents et prêts à faire face.

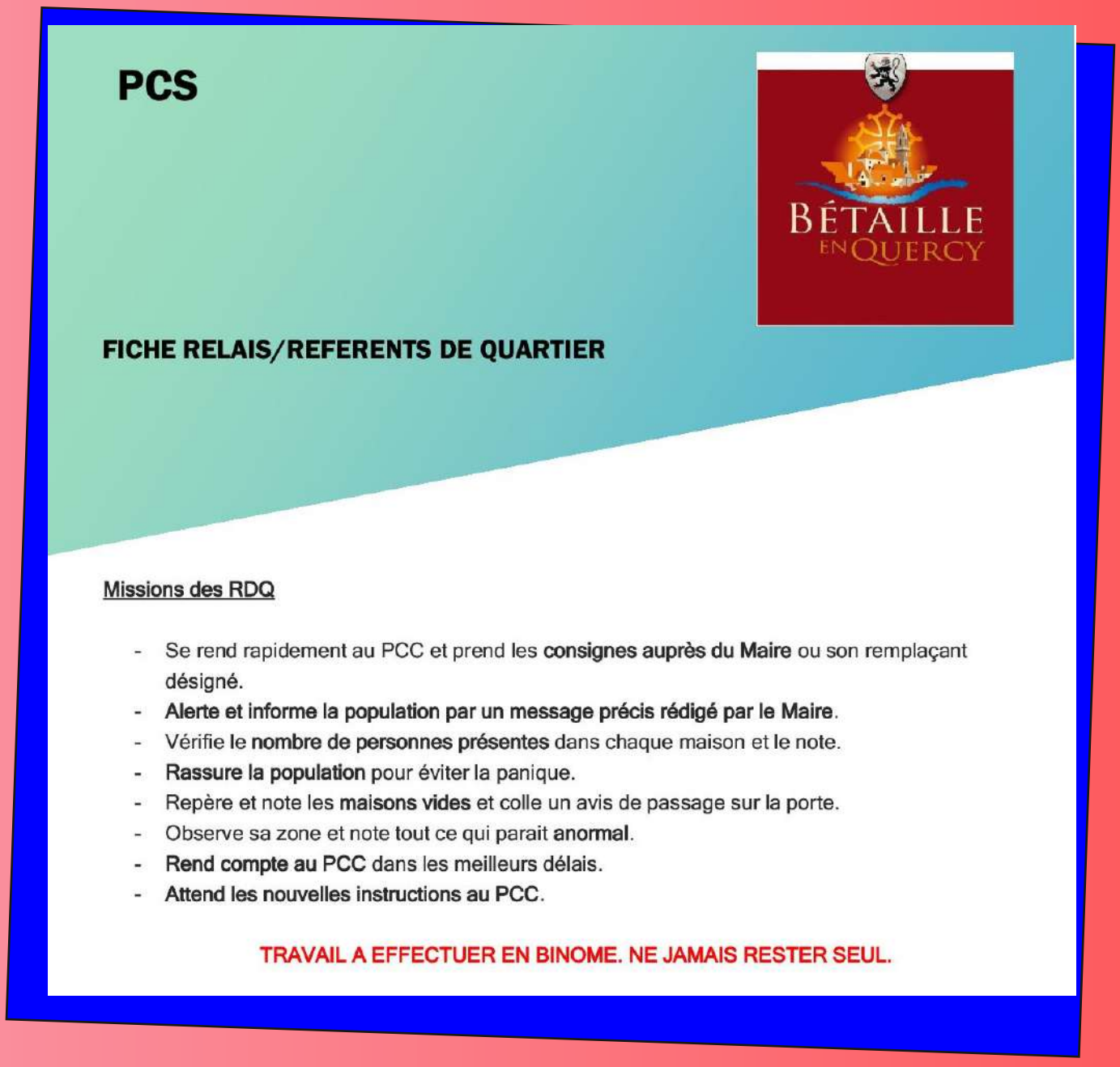
# nal de Sauvegarde

## RELAIS DE QUARTIER Réunion d'information

Les relais de quartier ont été invités à participer à une réunion de présentaiton du PCS et de leur rôle le vendredi 29 septembre 2023.

Le Maire, ses adjoints et conseillers ont pu présenté ce qu'était le PCS, les risques relevés sur la commune et expliqué le rôle concret d'un relais de quartier.

Des ajustements sont encore nécessaires afin que la liste soit achevée, que les binômes soient formés. Le plan du village avec une liste complète des habitations à visiter en cas d'alerte sera transmis aux relais de quartier dans le prochain semestre.



**PCS**

BÉTAILLE EN QUERCY

**FICHE RELAIS/REFERENTS DE QUARTIER**

Missions des RDQ

- Se rend rapidement au PCC et prend les **consignes auprès du Maire** ou son remplaçant désigné.
- **Alerte et informe la population par un message précis rédigé par le Maire**.
- Vérifie le **nombre de personnes présentes** dans chaque maison et le note.
- **Rassure la population** pour éviter la panique.
- Repère et note les **maisons vides** et colle un avis de passage sur la porte.
- Observe sa zone et note tout ce qui parait **anormal**.
- **Rend compte au PCC** dans les meilleurs délais.
- **Attend les nouvelles instructions au PCC**.

TRAVAIL A EFFECTUER EN BINOME. NE JAMAIS RESTER SEUL.




La **boite aux lettres**, objet indispensable de notre vie quotidienne et auquel on ne prête pas forcément toujours attention, relève d'une réglementation spécifique.
**Les logements construits après le 12 juillet 1979 répondent à des obligations de tailles.**
Logement collectif ou individuel, certaines normes sont standardisées.

Dimensions intérieures minimales
26 x 26 x 34 cm

Dimensions minimales fente de réception
23,5 x 2,4 cm

Dimensions porte-nom extérieur
10 x 2,2 cm
Respecter cette dimension, c'est faciliter la lisibilité de votre nom et la délivrabilité de votre courrier et ainsi éviter qu'il ne soit pas distribué ou mis dans la boite aux lettres de votre voisin.

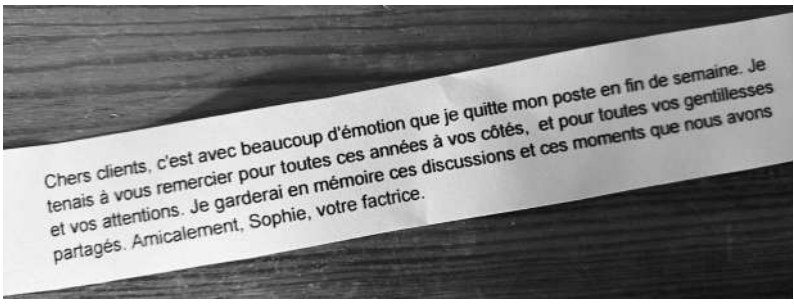
Sachez que vous pouvez laisser place à votre créativité mais que vous devrez toutefois vous plier aux normes évoquées dans cet article.

Pour faciliter la distribution, n'oubliez pas de :
- fixer votre numéro d'habitation.
- placer votre boite aux lettres à un endroit facile d'accès pour le facteur.
- sécuriser votre boite aux lettres de votre chien !

Si vous ne souhaitez pas recevoir de publicités, il suffit d'apposer une étiquette ou un autocollant "**STOP PUB**".
En l'apposant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés.

# DEPART DE NOTRE FACTRICE

## Sympathie et énergie


Chers clients, c'est avec beaucoup d'émotion que je quitte mon poste en fin de semaine. Je tenais à vous remercier pour toutes ces années à vos côtés, et pour toutes vos gentillesses et vos attentions. Je garderai en mémoire ces discussions et ces moments que nous avons partagés. Amicalement, Sophie, votre factrice.

Fin juin, nous avons pu recevoir dans notre boite aux lettres un petit message de Sophie, notre factrice.

Elle nous quitte pour une nouvelle aventure faite d'un peu moins de trajet et sans doute moins de fatigue.
Quelle émotion pour chaque habitant de la laisser partir. La qualifier serait trop long, mais nous serons toutes et tous d'accords sur quelques-uns de ces mots :
***Accessible, active, authentique, avenante, bavarde, bienveillante, chaleureuse, compétente, consciencieuse, courageuse, détendue, dévouée, disponible, drôle, énergique, enthousiaste, formidable, méritante, optimiste, pétillante, sérieuse, sociable, travailleuse, et… chanteuse aussi !***
Nous avons été chanceux de l'avoir eu à nos côtés.

Nous lui souhaitons une belle poursuite professionnelle et souhaitons la bienvenue à son successeur !



# LE COMPOSTAGE

## Tous prêts à composter !

Le compostage est une pratique ancestrale plus que jamais d'actualité. Vous en avez certainement déjà entendu parler : **le 1er janvier 2024 marquera l'obligation pour tous de séparer ses biodéchets pour les détourner de la poubelle noire.** Pas de panique, il existe des solutions simples pour tout le monde sur le territoire.

### Pourquoi composter ?

**1/ Pour réduire ses déchets**
La poubelle noire/marron (appelée communément ordures ménagères) contient encore 30% de biodéchets et de gaspillage alimentaire. Composter permet de réduire le poids de sa poubelle noire, de la sortir beaucoup moins souvent et d'éviter les mauvaises odeurs dues à la fermentation des épluchures et autres restes de repas.

**2/ Pour préserver l'environnement**
Aujourd'hui, les ordures ménagères sont enfouies ou incinérées à l'extérieur du département. Les biodéchets enfouis produisent du méthane, un gaz à effet de serre très important. Quant à l'incinération, cela revient à brûler… de l'eau puisque les biodéchets en sont composés à plus de 80 %. Le compostage de proximité permet de créer son propre engrais naturel pour rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté.

**3/ Pour limiter l'impact financier**
Les coûts de collecte et de traitement des déchets subissent de fortes hausses depuis 2021 avec l'évolution programmée de la réglementation nationale. Les perspectives sont connues à l'horizon 2025 ; à quantité égale de déchets produits, la facture va s'alourdir de 25 %. Notre seule solution est de réduire notre production de déchets.




### Comment trouver sa solution ?

Que l'on soit en maison avec jardin, en appartement ou même au travail, il existe une solution simple pour composter :

- ***Le composteur individuel*** pour les maisons avec jardin. Le Syded vend un kit complet à 20€ (subvention de 30€ déduite).

- ***Le composteur collectif*** dans les bourgs et les villes. Une centaine de composteurs collectifs sont déjà accessibles au public sur le territoire. Le déploiement se poursuit avec la participation des communes, des communautés de communes et du Syded

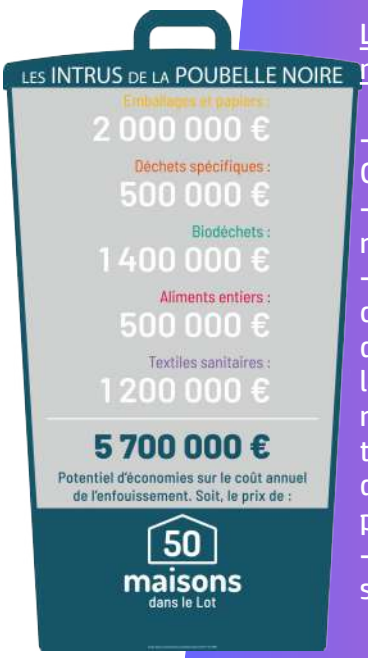
- ***Le lombricomposteur*** pour les appartements. Grâce à un partenariat avec les magasins Gamm vert, vous pouvez acquérir le matériel nécessaire avec une remise de 30€ offerte par le Syded.

**Pour en savoir plus sur toutes les solutions, RDV sur syded-lot.fr**










A bétaille...

Mise en place d'un composteur

Après entretien avec une trentaine d'habitants du bourg, la mise en place d'un composteur, place des Hortes, a été bien accueillie par les riverains. Mis en place le 13 décembre à 14h avec les habitants.

Si l'essai est concluant, possibilité d'en ajouter un ou deux de plus sur Bétaille.

Points Verre

Sont prévus, début 2024, deux "points Verre" en plus de celui qui est au niveau de la place au Couderc :
- Un sur la Grande Place.
- Un deuxième Place du Cimetière Haut.

Les conteneurs ordures ménagères et recyclables

- Suppression des conteneurs à Gamm Vert (trop d'incivilités)
- Un conteneur recyclable a été rajouté sur la Place des Ecoles.
- Rajout également de conteneurs Rue de la Fontaine, derrière "le Petit Boucher", dans la grangette car le ramassage rue du Barry d'Estève devenait trop compliqué (stationnement de véhicules empêchant le passage du camion poubelle).
- Quelques conteneurs rajoutés sur certains points de routes.

# LES ASSOCIATIONS

L'association
BROUILLON DE CULTURE

La bibliothèque a fait sa rentrée !
La bibliothèque a récemment réuni ses fidèles bénévoles pour préparer la rentrée avec un programme déjà bien rempli.
Avec plus de 274 inscrits à son actif, le succès ne se dément pas et l'association « Brouillon de Culture « qui gère l'établissement a régulièrement besoin de quelques rencontres régulières d'information et de mise à jour avec la douzaine de bénévoles qui s'occupent des livres et de la gestion. Le bilan de l'été est positif puisque l'établissement est resté ouvert et a accueilli à 5 reprises l'accueil de Loisirs des enfants. Ceux-ci connaissent désormais bien les lieux puisque certains prennent l'initiative de venir seuls profiter du coin lecture qui leur est dédié.
Des nouveaux ouvrages et des expos
Premier événement à la mi-octobre : l'échange de collection, c'est-à-dire de nouveaux livres de la Bibliothèque Département de Saint Céré qui ont renouvelé la moitié du fonds de la bibliothèque et ont offert de nouveaux ouvrages aux lecteurs.
Le 18 octobre à 18H a eu lieu le vernissage de l'exposition « Apéro sous les tableaux » dans le cadre du VIIème festival Résurgences, festival d'art contemporain organisé par Cauvaldor, cette année autour de l'inventeur du ciment Jean Vicat. Cette exposition a été commentée par la médiatrice culturelle de la communauté de communes, Angélique Marcet.
Le 4 novembre à partir de 10h, c'est le briviste Jean-Paul Malaval qui est venu dédicacer son dernier ouvrage paru mi-octobre : « Par un étrange été à Marteline ». Une séance de discussion et de dédicace en coopération avec la Fête du Livre du Vignon-en-Quercy qui a lieu fin novembre.
Le 25 novembre à 16h, la bibliothèque accueillera une artiste en résidence dans le Nord du Lot, Anna Da Silva, l'auteur de la sculpture qui se trouve dans le verger, près du cimetière. Enfin du 1er décembre au 27 janvier, s'installera une autre exposition « Tourins et toupines » autour de la cuisine du Quercy.
s
Et ce n'est pas tout puisque la bibliothèque a investi dans de nouveaux jeux pour remplacer ceux prêtés par la ludothèque de Biars et accueillera France Service le 9 octobre prochain. Enfin d'ici à la fin de l'année, deux ordinateurs devraient être installés et mis à disposition des lecteurs à des conditions qui vont être définies, une installation qui fera donc de la bibliothèque un véritable lieu e-culturel.

L'association
LE TRAIT D'UNION
Nouveau bureau pour le trait d'Union

Le club bétaillais "Le trait d'Union" a renouvelé son bureau et ses activités à la rentrée.
Philippe Dazin demeure président du Trait d'Union, avec à ses côtés, Odile Dupuy-Fromy comme vice-présidente mais de nouveaux responsables sont désormais enrolés : Vincent George, secrétaire ; Dominique Brugger, secrétaire-adjointe ; Patrice Leygonie ; trésorier et Joëlle Bigote, trésorière-adjointe. De nouvelles recrues qui ont redonné un petit coup de fouet au club.
De nombreuses activités ont été relancées. Le lundi, la danse country, le mercredi, l'atelier créatif, le jeudi, les jeux à la bibliothèque, et la promenade santé le vendredi. Le club a des projets pour fin novembre avec son habituelle participation au Téléthon, le 25 et 26 novembre prochain, et pour décembre avec le repas de fin d'année (30 €), le 3 décembre, ouvert à tous - inscriptions auprès d'Odile Dupuy-Fromy ( 06 12 01 54 21) .
Des projets aussi pour l'année prochaine. Ça commence avec un Karaoké le 18 février, à la salle des Fêtes, suivi d'un repas spectacle en juin et d'autres activités sont en préparation.

L'association
UNIS-VERS-CIEL

" 2024, sous le signe du bien-être à Bétaille "
L'association Unis-Vers-Ciel vous propose dès janvier, une séance de médiation tous les 15 jours à la salle annexe, de 18h à 19h.

Pour plus d'informations contactez Virginie Menet 06.80.75.35.95
Rdv à la première séance le 17 janvier.

Présidente : Mme Maillet pauline
06.37.58.81.70




**ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**

Le lundi : DANSES COUNTRY de 19H00 à 21H00
Salle des fêtes de Vayrac. Contact : Brice COLONNA. Tél. 07 69 19 80 99

Le mercredi : ATELIER CREATIF de 1400 à 17H00
Salle annexe de Bétaille. Contact : Claudine GUINOT. Tél. 06 43 18 86 71

Le jeudi : JEUX DIVERS ( tarot le 1er jeudi du mois) de 14H30 à 17H00
Bibliothèque de Bétaille. Contact : Odile DUPUY FROMY. Tél. 06 12 01 54 21

Le vendredi : PROMENADE SANTE à partir de 10H00 les beaux jours
(14H00 le reste de l'année)
Départ grand parking de Bétaille. Contact : Monique ROBERT Tél. 06 31 48 57 84

**PROGRAMME 2023 / 2024**

Samedi 25 / Dimanche 26 Novembre 2023
Bourse aux vêtements pour le TELETHON de 9H00 à 17H00
Salle polyvalente de Bétaille

Dimanche 3 Décembre 2023
Repas de fin d'année 12H00. Salle polyvalente de Bétaille
30 Euros vin compris

Dimanche 18 Février 2024
Karaoké 15H00 Salle polyvalente de Bétaille. Entrée libre

Dimanche 2 Juin 2024
Repas spectacle 12H00 avec le théâtre "La Puybrenelle"
Salle polyvalente de Bétaille

Dimanche 29 Septembre 2024
Assemblée Générale. 10H30. Salle polyvalente de Bétaille

Les Silver Dancers de la section country proposent des stages avec Yvette DELERUE, professeur diplômée de la Fédération Française de Danse country, à la salle polyvalente de Bétaille, les dimanches suivants :

17 Décembre 2023, 4 Février 2024, 28 Avril 2024

L'association théâtrale

LA PUYBRENELLE

Les répétitions théâtrales ont repris le 14 septembre. Les premières représentations auront lieu mi-février. Quelques acteurs ont quitté la troupe : Jacqueline Goudounesque, Sabine Bouat, Marie-Claude Guillet. Nous avons accueilli Eric Garret en ce qui concerne le café-théâtre , Christophe Glemet et Cloé Hernandez-Gromas en ce qui concerne la pièce de théâtre.
Josiane Metz, Michèle Delorme, Joëlle Bigote, Camille Bélardat, Eddie Delaye, Stéphane Conjeaud continuent l'aventure.
Les répétitions du café-théâtre ont lieu le jeudi de 17H30 à20H00 à la salle polyvalente de Bétaille. De temps en temps, nous répétons aussi chez l'un des acteurs (une répétition par semaine n'étant pas toujours suffisante !!!)
Pour tous renseignements, contactez Joëlle au : 06 71 47 01 98




L'association

COMITE DES FETES

L'année 2023 touche à sa fin et le Comité des fêtes peut déjà se réjouir d' un bilan positif.

Aux animations déjà bien établies comme les 2 vide-greniers et la fête votive, se sont ajoutées la tenue d'une buvette mobile pour le rallye Castine du 6 mai, la « fête du lavoir » qui a rencontré un vif succès le samedi 8 juillet et une soirée dansante organisée avec le FCHQ, le vendredi 4 août, veille de la fête votive .

Malheureusement cette année la météo n'a pas été favorable et la soirée du samedi de la fête s'est déroulée sous la pluie. Malgré tout il a été servi plus de 560 repas, « TTC » a assuré l'ambiance et le feu d'artifice était magnifique.

Le 3 septembre le Comité a aussi participé au forum des associations .
Il reste à venir un beau projet : le marché de l'Avent, les 25 et 26 novembre avec de nombreux exposants, des stands vente de sapins, d'huîtres, de vin chaud, de marrons, repas moules/frites, arrivée du Père Noël..... etc

Durant cette année 2023 le Comité s'est enrichi de nouveaux bénévoles mais malheureusement a eu la tristesse de perdre deux de ses membres dont sa secrétaire adjointe, Josette Testut, qui a oeuvré durant de nombreuses années pour animer Bétaille.

Le Comité des fêtes a innové en 2023 et a bien d'autres projets pour




L'association

LA CHORALE DU HAUT QUERCY

A près les vacances d'été la Chorale du Haut-Quercy redonne de la voix.

Vous aimeriez chanter ? Vous voulez chanter ?
Venez nous rejoindre, même si vous êtes débutant(e). Nous sommes un petit groupe, petit mais volontaire... et bien décidé à s'agrandir et à durer.
Nous travaillons sous la direction de notre chef de chœur Pierre BARRIERE, dans la bonne humeur et la bienveillance. Notre répertoire est très varié, allant de chants traditionnels ou populaires à des chansons contemporaines harmonisées.
Les répétitions ont lieu le mercredi soir, de 21 heures à 22 heures 30, de septembre à juin, dans la salle annexe de la salle polyvalente de Bétaille.
Passez nous rendre visite un soir. Vous resterez... ou pas... mais nous aurons toujours du plaisir à vous accueillir.

A bientôt... peut-être !

Renseignements : 06 45 31 79 18
ou monique.francisque@hotmail.fr

Un concert partagé avec le choeur d'hommes « Amistat « de Saint-Julien-Maumont est prévu le dimanche 26 novembre à 15 heures 30 en l'église

L'association

NOSTRE PAIS, Atelier Mémoire

L'association bétaillaise vous fait part de ses prochains rendez-vous "mémoire". Ils auront lieu les lundis 23 octobre, 20 novembre et 11 décembre , de 14h30 à 16h30, salle polyvalente sur la place de Bétaille. Le public intéressé est invité (gratuitement en cette fin d'année) à venir découvrir cet atelier dont le but est de passer en commun un agréable moment de détente pour se garder de la possible paresse grandissante de nos neurones. Crayon gris et gomme...

L'association

FOOTBALL CLUB DU HAUT QUERCY

La rentrée de l'école de foot du FCHQ s'est très bien déroulée.
L'Ecole de foot est passée de 65 à 110 licenciés avec 11 équipes de jeunes : 2 équipes U7, 3 équipes U9, 2 équipes U11 et 1 équipe U15 et U17 en entente avec Valroc.
La nouveauté de cette année est la création d'un cours de baby-foot dès 4ans, 1 samedi sur 2 de 10h45 à 12h.
Suite à l'accroissement du nombre de licenciés de l'école de foot, nous recherchons éducateur(ice)s, accompagnants(ices) et dirigeant(e)s bénévoles. Nous conservons bien sûr une politique de formation pour les nouveaux éducateurs.

Pour nos seniors aussi la rentrée estivale fut une réussite. Le weekend de cohésion à Barcelone ponctué par le match amical contre Cosecha Mundial Futbol Club a resserré les liens.
L'équipe fanion a ensuite fait un beau parcours en coupe de France (3ème tour) et effectue un sans-faute en ce début de championnat de D1.

Les équipes réserves enchaînent quant à elles les bons résultats : 2 victoires en 3 matchs pour notre équipe 2, 1 large victoire sur 2 matchs pour l'équipe 3.
Nos féminines continuent leur développement et sont de plus en plus nombreuses à rejoindre l'effectif.
Le FCHQ a également créé son équipe Vétérans, de nouvelles recrues sont encore les bienvenues pour enrichir notre équipe doyenne.

C'est un record pour le FCHQ qui n'avait jamais atteint la barre des 200 licenciés !

Pour nous rejoindre, nous vous accueillerons :
- Pour l'EDF : en présentiel tous les samedis à la plaine des jeux de Carennac, ou par téléphone au 06 32 31 85 38.
- Pour les Séniors, Féminines et Vétérans : tous les vendredis soir à partir de 19h30 à la plaine des jeux de Carennac, ou par téléphone au 06 60 92 13 41.

A noter que cette année, nous serons présents au marché de noël de Bétaille, le week-end du 25/26 novembre pour vendre des sapins et marrons chauds.

Pour suivre toute notre actualité, nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux : @football club du haut quercy
Sportivement,

Mathieu Lopes
Vice-président FCHQ



L'association

des Parents d'Elèves
Bétaille Carenna Queyssac-les-Vignes Végennes

L'effectif est en constante augmentation dans le RPI d'où la nécessité que notre association soit active afin de pouvoir financer les différents projets éducatifs entrepris par les enseignantes.

La traditionnelle assemblée générale a eu lieu le 26 septembre 2023 à Bétaille ; elle a réuni nombreux participants (dont le corps enseignant, l'ALSH et mairies) venus soutenir l'association.
Le bureau a été renouvelé ; les co-présidents sont Mr LA NEELLE Donovan et Mme CAM Eulalie.

Plusieurs manifestations ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2022/2023 : marché de noël, vide grenier, loto, etc.. Tous ont remporté un vif succès. Bon nombre seront d'ailleurs reconduites cette année.

Nous serons ravis de vous rencontrer lors de nos divers événements !





L'association
Cap Jeunesse (ALSH)

L'accueil de Loisirs redémarre l'année (scolaire), avec « des projets plein la tête » et de nouveaux partenariats.
Les activités s'articulent autour du thème des « besoins fondamentaux : « Se déplacer », « se nourrir », Se loger », « communiquer », « se soigner »...
A noter, un atelier réparation des vélos du centre a eu lieu au mois de septembre. Nous adressons un grand « Merci » à Emeric et Yoan, Papa d'enfants qui fréquentent l'Alsh, pour leur participation active à réparation et à la sécurisation des vélos utilisés quotidienne par les enfants.
Cette année encore, le mardi 31 octobre, les enfants se déguiseront pour Halloween et viendront frapper aux portes des habitants de Bétaille. Parents et enfants sont invités à nous rejoindre à partir de 15 h le mardi 31 octobre, au centre.
Pour la fin de l'année, le programme des activités est orienté sur le thème "se nourrir". Les enfants découvriront la ferme biologique de la « Paysannerit » située à Tauriac, visiteront la chocolaterie de Terrasson et bien sûr s'adonneront à plusieurs ateliers cuisine.




*Chut...*
*Ecoutez-bien...*
*Vous entendrez certainement les lutins du Père Noël : ils s'activent pour que Bétaille se pare de belles couleurs !*

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Bétaille, Carennac, Queyssac-les-Vignes et Végennes

Effectif 2023/2024 : 137 élèves.
Les effectifs se maintiennent en augmentation, avec 6 classes dont une nouvelle classe qui s'est ouverte à l'école de Queyssac-les-Vignes en septembre 2022.

Le tarif du repas enfant est fixé à 4 euros

La modification des statuts du SIVU courant 2022 impacte le budget prévisionnel 2023, celui-ci prévoit donc des dépenses et participations municipales augmentées.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges générales nécessaires au service, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires des personnels mis à disposition, les diverses prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer, et l'amortissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement connaissent une forte augmentation du fait de l'évolution des compétences du SIVU sur l'exercice 2023 en totalité.

En 2023, quelques crédits sont provisionnés afin de permettre le renouvellement de matériels pour la cuisine centrale

Il n'y a pas de personnel sur le syndicat mais des personnels mis à disposition des communes de BETAILLE, CARENNAC et QUEYSSAC-LES-VIGNES pour un montant annuel prévisionnel 2023 d'environ 153 000 € du fait de la modification des statuts du syndicat.

| | BUDGET SIVU | | |
|---|---|---|---|
| | Budget Ant. | Réa. Ant. | 2023 Proposé BP 2023 |
| Dépenses | 244 090,93 € | 179 265,11 € | 318 099,10 € |
| Recettes | 246 090,93 € | 206 859,10 € | 318 099,10 € |

# DOSSIER DE PRESSE

*Ce que vous avez loupé dans les journaux....*



## *Plus de 20 sapeurs-pompiers en manœuvre "Feu de forêt"*

Sécurité, Lot, Bétaille
Publié le 25/04/2023 à 12:09
La Dépêche du midi

Alors qu'un gigantesque incendie était combattu par 500 pompiers dans les Pyrénées-Orientales, c'est une grande manœuvre de lutte contre l'incendie qui s'est déroulée ce dimanche 16 avril à Bétaille. En effet une vingtaine de sapeurs-pompiers, venant des centres de secours de Vayrac-Bétaille, Martel, Les Quatre-Routes-du-Lot et Meyssac (Corrèze) étaient réunis dès 9 h 00 du matin au centre de Vayrac-Bétaille avec 4 camions-citernes feu de forêt (CCF 4 000), 1 camion-citerne grande capacité (CCGC 11 000), 1 véhicule de transport de personnel (VTUTP) et deux autres véhicules. Le thème de la manœuvre inter-centres était un sinistre dans une forêt sur plusieurs hectares sur les hauteurs de Bétaille. La capitaine Marion Rapior, cheffe de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gourdon (regroupant les centres de Gourdon, Souillac, Gramat, Labastide-Murat, Cazals, Vayrac-Bétaille, Salviac, Martel, Les QuatreRoutes-du-Lot) et son adjoint, le lieutenant Pascal Males, dirigeaient l'opération. Après un briefing précisant les conditions de l'exercice : terrain mis à disposition par un agriculteur, interdiction de passer sur les cultures proches du site qui sera balisé, pas de bûcheronnage pour accéder à ce site, liaisons radio opérationnelles, arrosage sur la totalité de la surface, tenue des sapeurs-pompiers adaptée à la densité de la végétation, départs des intervenants décalés d'un ¼ d'heure environ : Vayrac en premier, puis Meyssac et Les Quatre Routes, et enfin Martel. De 9 h 30 à 11 h 30, les soldats du feu ont été rapidement en situation sur le lieu de l'incendie supposé, ont attaqué les flancs droit et gauche de la zone en protégeant un point sensible, en l'occurrence une maison. La capitaine Marion Rapior et le lieutenant Pascal Males ont dit leur satisfaction du bon déroulement de la manœuvre lors du débriefing en fin de matinée. Il convient de signaler la présence du chef du CIS de Brive-la-Gaillarde. Le capitaine Didier Daval, chef du CIS de Vayrac-Bétaille, rappelle que le recrutement de femmes et d'hommes, âgés de 17 à 55 ans, ainsi que les jeunes de 12 à 16 ans, est possible. Renseignez-vous au 06 79 58 64 04.



## *Les sapeurs-pompiers en manœuvre*

Sécurité, Bétaille, Vayrac
Publié le 16/06/2023 à 05:13
La Dépêche du midi

Vendredi 2 juin, 24 sapeurs-pompiers du centre de secours de Vayrac/Bétaille étaient réunis pour une formation de maintien des acquis en service d'urgence à la personne. Plusieurs thèmes étaient abordés : victime en arrêt cardiorespiratoire, victime alcoolisée avec prise de médicament, victime inconsciente, etc. Deux VSAV (véhicule de secours aux victimes) étaient mis à disposition pour travailler au plus proche de la réalité. Pendant trois heures, les sapeurs-pompiers volontaires ont répété les gestes bien précis, déjà appris, pour rassurer au mieux la victime. Le capitaine Didier Laval tient à remercier Nathalie et Arthur, les deux formateurs venus de Martel. Le centre de secours de Vayrac souhaite toujours recruter de nouveaux SPV, hommes ou femmes, âgé s de 17 à 55 ans. Renseignements au 06 79 58 64 04, ou le dimanche matin au centre de secours.



## B*étaille. Cérémonie du 8 mai*

Commémorations - Hommages, Bétaille
Publié le 12/05/2023 à 05:14
La Dépêche du Midi

Petite affluence, le 8 mai, au monument aux morts de Bétaille pour la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Une délégation de sapeurs-pompiers de Vayrac-Bétaille et plusieurs porte-drapeaux d'anciens combattants étaient présents. Patrice Guinot, premier adjoint au maire, a lu la longue liste des Bétaillais morts pour la France pendant les différents conflits puis le maire Christian Delrieu et Damien Marchou, président de la section de Vayrac des anciens combattants ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Minute de silence et Marseillaise ont précédé la lecture des messages officiels, puis le Chant des Partisans. Le salut aux porte-drapeaux a terminé la cérémonie. Un vin d'honneur était ensuite offert à la salle polyvalente.



## *Bétaille. Le parc assistance du rallye Castine est essentiel*

Auto/Moto, Bétaille
Publié le 17/05/2023 à 05:12
La Dépêche du midi

Le rallye Castine, qui se déroulait du 6 au 7 mai, a posé ses valises à Bétaille avec l'implantation du parc d'assistance. De la cour de l'école à l'espace du Couderc et autour, des dizaines de fourgons, de camions ou de simples tonnelles occupaient l'espace autour desquels s'affairaient de nombreux mécaniciens dès qu'un véhicule arrivait entre deux spéciales. Changement de pneus, d'amortisseurs, voire plus, nettoyage général du véhicule surtout le dimanche 7 en fin de matinée, la pluie de la nuit ayant fait évoluer les conditions de course, chacun a son rôle. Il est vrai que les pilotes qui font partie des grosses écuries comme Renault ou Peugeot ont des conditions d'assistance bien meilleures que le simple amateur débutant et c'est souvent un véritable ballet autour du véhicule pendant lequel les rôles sont bien distribués. Mais peu importe, l'essentiel est de participer le mieux possible en assouvissant sa passion. Ce qui est indéniable, c'est que la présence de plusieurs dizaines de personnes pendant ces 2 jours a des retombées économiques indéniables sur Bétaille et autour. Mais peu importe, l'essentiel est de participer le mieux possible en assouvissant sa passion. Ce qui est indéniable, c'est que la présence de plusieurs dizaines de personnes pendant ces 2 jours a des retombées économiques indéniables sur Bétaille et autour.



## *Bétaille. Un Hôtel des champs créé au verger*

Animations, Bétaille, Éducation
Publié le 04/05/2023 à 05:11
La Dépêche du midi

Le service culture de Cauvaldor a initié une résidence d'artiste à vocation d'éducation artistique et culturelle sur l'année scolaire 2022- 2023 en lien avec la thématique de l'édition 2023 de Résurgence, "Construction vivante". Ce projet s'inscrit dans la convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle passée avec les services de l'Etat et soutenu plus particulièrement par la Drac Occitanie Toulouse. C'est le projet Hôtel des champs d'Anne da Silva qui a été retenu après un appel d'offres. Anne Da Silva est artiste plasticienne et son projet s'enracine sur le territoire. Après un travail avec les élèves des écoles de Miers, Sainte-Hélène de Gramat et Notre Dame d'Alvignac, Anne Da Silva a travaillé avec les enfants de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de Cap Jeunesse à Bétaille. Ils ont ainsi réalisé plusieurs cylindres différents en argile, avant de les structurer, de les décorer, pour en faire des hôtels à insectes, des nichoirs à oiseaux et à écureuils ou des abris à chauvesouris. Une fois cuits dans le four à bois de Valéry Jamin, artiste plasticien aux Hameau des Barrières, les quatre modules ont été fixés les uns sur les autres pour créer une sculpture originale. La sculpture a été installée au verger de l'association des Croqueurs de pommes à Bétaille sur un socle en pierres sèches bâti par Valéry Jamin, pouvant également servir d'abri ou de cachette à de nombreuses bestioles et sur lequel ont été ajoutés d'autres petits modules en guise d'abreuvoirs, etc. Jeudi 27 avril, l'Hôtel des champs a été inauguré par les enfants de l'ALSH ayant participé à sa construction et Anne Da Silva. Ils ont pu commenter l'utilité de chaque élément pour les petits animaux qui vont en prendre possession.





## *Bétaille. Des jeunes médecins découvrent le territoire*

Santé, Bétaille
Publié le 19/05/2023 à 05:13
La Dépêche du midi

Jeudi 4 et vendredi 5 mai, le vice-président de Cauvaldor en charge de la santé, Thierry Chartroux, recevait une jeune médecin généraliste lituanienne de 32 ans, et son conjoint originaire de France, souhaitant découvrir les opportunités d'installation et le territoire. Le couple a été accompagné par l'équipe santé de Cauvaldor, Cauvaldor expansion et la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) du nord du Lot pour visiter plusieurs maisons de santé. Ils ont rencontré les équipes de professionnels de santé à Payrac, Cressensac, Bétaille et SaintCéré. À Bétaille, c'est l'équipe de la maison de santé Uxello, qui regroupe les professionnels de santé de Vayrac, Bétaille, Puybrun et Le Vignon-en-Quercy, qui était réunie. Ces derniers ont fait part de leur expérience, de leur pratique professionnelle, en exercice regroupé et coordonné… Ils ont su répondre aux questions de la jeune praticienne et la rassurer sur son éventuelle installation. Ces deux jours ont permis de faire découvrir à ces candidats le territoire et ses nombreux atouts, le cadre de vie de qualité et l'offre de services. L'action de Cauvaldor s'inscrit dans une démarche globale qui associe les professionnels de santé et les maires.

## *Bétaille. Les écoliers ont passé et obtenu le "Permis piéton"*

Éducation, Bétaille
Publié le 07/06/2023 à 05:13
La Dépêche du midi

Les élèves (18 CM1 et 5 CE2) de la classe d'Elsa Jaulhac de l'école primaire de Bétaille ont reçu ce mardi 30 mai après-midi, une petite formation théorique et pratique pour être un bon piéton. C'est Vincent Pasquet, ancien gendarme à Vayrac et maintenant dans la société d'auto-école Dos Santos et Fils, qui a conduit cette formation dans le cadre de son examen d'ECSR (Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière). Les règles du bon comportement du piéton, connaître les panneaux de signalisation, comment marcher sur les trottoirs, comment traverser une rue, comment éviter les pièges et zones à risques en circulant à pied en ville ou en campagne, la nuit, s'il pleut, comment monter ou descendre d'un véhicule : autant d'informations utiles et nécessaires aux enfants pour qu'ils soient de bons piétons. Après ces apports théoriques et jeux en salle de classe, tous les enfants sont allés dans la cour de l'école ou Vincent Pasquet avait préparé un décor de rue avec passage piéton, feux, panneaux. Chaque enfant a été mis en situation pour appliquer et respecter au mieux les conseils de vigilance prodigués auparavant. Vincent Pasquet leur a remis leur "permis piéton" et leur enseignante Elsa Jaulhac les a félicités. Bravo à eux !

# DEMARCHES ADMINISTRATIVES

***Retrouvez toutes les informations utiles sur "service-public.fr"***

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Durée de validité : 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les enfants.



## PASSEPORT

Délai d'obtention : environ 1 mois.
Durée de validité : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les enfants.

*Les demandes de passeports et de cartes d'identité se font uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi à la Mairie de Saint-Céré (ou d'autres communes). Pour cela contactez l'accueil au 05 65 10 01 10.*

*Au préalable vous devez effectuer une pré-demande en ligne et vous présenter lors de votre rendez-vous obligatoirement avec :*
*- le récapitulatif de cette pré-demande ou bien le numéro qui lui correspond,*
*- les différentes pièces à fournir selon votre cas.*

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes français qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur pièce d'identité, du livret de famille des parents.
La demande peut également être effectuée par un représentant de l'autorité parentale.




## DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DECES

L'acte doit impérativement être demandé au lieu de naissance, mariage ou lieu où a été dressé l'acte de décés.

*Se présenter en Mairie, muni d'une pièce d'identité pour les actes établis dans la commune ou présenter sa demande par écrit à la mairie concernée en notant noms, prénoms et date de l'acte concerné en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse.*

## RECONNAISSANCE

Un couple non marié peut reconnaître son enfant avant la naissance.

## ATTRIBUTION DU NOM DE FAMILLE

Les parents peuvent choisir le nom de famille de leur enfant, père et/ ou mère dans un sens ou dans l'autre. Si les parents ont déjà un double nom, ils ne pourront transmettre qu'un seul nom. A défaut de déclaration conjointe, l'enfant prend le nom du mari ou du premier reconnaissant.

## MARIAGE / PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie.

## DECES

La déclaration de décès doit être faite dans un délai de 24 heures suivant le décès. Se présenter avec certificat médical de décès, livret de famille du défunt, pièce d'identité du déclarant.



## INSCRIPTION ELECTIONS

Pièces à fournir :
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.




## LA MAIRIE




lundi et vendredi de 13h30 à 17h
mardi et jeudi de 8h30 à 12h
*Sur rendez-vous avec Monsieur le Maire.*
05 65 32 41 03 ***mairie-betaille@info46.fr***

## L'Agence Postale Communale



Délocalisée à côté du nouvel espace e-culturel, Céline et Virginie vous accueillent comme suit :

lundi 9h à 12h — mardi 13h30 à 17h
jeudi 13h30 à 16h30 — vendredi 8h30 à 12h
samedi 9h30 à 12h

***La distribution du Lou Betaillais est réalisée par l'équipe municipale en fonction des contraintes professionnelles et familiales de chacun. Tous les quartiers ne sont donc pas distribués en même temps ; quelques jours de décalage entre les uns et les autres peuvent être constatés. Un peu de patience, il arrivera forcément dans votre boite aux lettres !***